

## DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr BISSONNIER Dominique, Mme ROUGET Nathalie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr JEANDAUX Christophe, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLOT Séverine, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents : Mr DESMARD Olivier, Mme PICARD Sylvie et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON).

Secrétaire de séance : Mr BISSONNIER Dominique

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### 2012 / 0129 ELECTIONS SENATORIALES

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire précise également que les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon et les membres d'une assemblée de Province de Nouvelle Calédonie ne peuvent être élus délégués ou suppléants par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire rappelle que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire avait été supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants auraient été élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire indique que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois (3) délégués et trois (3) suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

Le maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. DAIGNOT et Mme BLASZCZYK et MM JEANDAUX et MILLEROT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était

porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le cas échéant, le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le cas échéant, les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

#### ELECTION DES DELEGUES

- |  |      |
|--|------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote        | : 0  |
| b. Nombre de votants (bulletins déposés)   | : 10 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) | : 3  |
| d. Nombre de suffrage exprimés [b – c]   | : 7  |
| e. Majorité absolue  | : 4  |

*Résultats :*

Bernard DAIGNOT	: 7 (sept)
François GAUTHERON	: 6 (six)
Dominique BISSONNIER	: 6 (six)

M. Bernard DAIGNOT, né le 19 janvier 1937 à ROUY (Nièvre), domicilié à Sougy-sur-Loire, 2 Chemin du Moulin à Vent, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. François GAUTHERON, né le 9 septembre 1938 à AUTUN (Saône-et-Loire), domicilié à Sougy-sur-Loire, 3 rue des Viviers, Tinte, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Dominique BISSONNIER, né le 16 octobre 1962 à DECIZE (Nièvre), domicilié à Sougy-sur-Loire, 12 route du Bourg, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

#### ELECTION DES SUPPLEANTS

- |  |      |
|--|------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote        | : 0  |
| b. Nombre de votants (bulletins déposés)   | : 10 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) | : 0  |
| d. Nombre de suffrage exprimés [b – c]   | : 10 |
| e. Majorité absolue  | : 6  |

*Résultats :*

Jean-Louis OYON	: 10 (dix)
Séverine BLOT	: 9 (neuf)
Jean-Luc ROBIN	: 8 (huit)

M. Jean-Louis OYON, né le 12 août 1952 à Decize (Nièvre), domicilié à Sougy-sur-Loire, 7 rue des Viviers, Tinte, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Séverine BLOT, née le 31 janvier 1976 à Nevers (Nièvre), domicilié à Sougy-sur-Loire, 6 rue du Buisson Prêtre, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jean-Luc ROBIN, né le 9 mars 1967 à Decize (Nièvre), domicilié à Sougy-sur-Loire, 1 chemin de Creux, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

*Mme BOUAOUI Geneviève n'a pas pris part à cette délibération (retard) et M. GAUTHERON n'a pas utilisé le pouvoir de Mme BOILEAU.*

## 2012 / 0130 **DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil donne son accord à la décision modificative suivante au budget d'assainissement :

- article 618 «Services extérieurs - Divers » - 2 500 €
- article 706129 «Reversement à l'agence de l'eau- redevance pour modernisation des réseaux de collecte » + 2 500 €

## 2012 / 0131 **ELODIE**

Le Maire fait le point sur le dossier :

- Visites faites à P. JOLY (Président du Conseil Général de la Nièvre) et C. PAUL (Député, Vice-Président Région – Corbigny) : soutien affiché au projet, mais difficulté à trouver des lignes budgétaires pour la partie communale (cantine, espace périscolaire). Mais interventions promises auprès du Pays Nevers Sud Nivernais pour dégager 50 000 € supplémentaires (sur queues de crédit récupérées sur projets non opérationnels au 31/12) sur les enveloppes existantes dédiées au Pays, à la Région et au Conseil Général . Un point positif ; la réunion de bouclage du plan de financement le 22 octobre au Pays avec la CCSN, la Région et le Département.

- Dossier CAF mis en forme par le Maire (consultable en Mairie) pour demander une subvention de 40 000 € au titre de l'Espace Accueil Loisirs Périscolaire et du Relai Assistantes Maternelles. Réponse attendue en novembre.

- Partenariat avec le Centre Socio Culturel Les Platanes : réunion (avec la CAF) et le personnel concerné de la Commune pour définir le contenu de l'assistance du CSP à mettre en place auprès des futurs Accueil Loisirs Périscolaire et Relais Assistantes Maternelles. M<sup>me</sup> DE SOUSA, ayant le diplôme requis pour assurer la direction des deux activités, sera proposée par la Commune à la CAF pour en prendre la responsabilité.

- Plan de financement : il a dû être revu pour tenir compte de la réduction attendue des subventions pour la partie événementielle, tout en maintenant le niveau de l'auto-financement de la CCSN à 200 000 €, avalisé par le Comité Syndical et budgété. Il en résulte que la part de la Commune a augmenté (CCSN = 599 K€ / Commune 615 K€) ce qui conduit à augmenter son autofinancement qui passe à 445 K€. Cette évolution, peu agréable, a toutefois un double avantage :

- d'une part, elle donne à la Commune une participation de 30 % sur le coût de la salle événementielle (extension, accueil, sanitaire, honoraires, réseaux....) ce qui donne un argument supplémentaire pour obtenir un complément de subvention

- d'autre part elle légitime complètement l'utilisation de la salle pour des manifestations communales.

- On peut observer que cet autofinancement reste encore légèrement inférieur à celui budgété en 2011 (450 K€) et un peu supérieur à celui programmé en 2012 (396 K€).

- Il reste compatible avec les finances communales qui affichent à ce jour une trésorerie positive de 336 K€ au 08/10/12 (à déduire 50 K€ pour les travaux à payer avant le 31/12, mais à augmenter d'encre 100 K€ en attendant de subventions sur exercices antérieurs) : il sera possible de récupérer 200 à 250 K€ et de limiter l'emprunt à 200 000 / 250 000 € (conformément à l'objectif poursuivi avec l'augmentation de la fiscalité communale de 2 x 4% en 2011 et 2012).

- L'autofinancement sera peut-être réduit à 400 K€ si la réunion au Pays du 22/10 se passe bien et si la CAF répond favorablement à la demande de subvention.

- Il est possible aussi que la mauvaise conjoncture économique conduise les entreprises, lors de la consultation fin 2012, à proposer des prix tirés, en dessous des estimations de l'avant-projet ABW (on aura une estimation plus précise avec le DCE fin novembre).

- Le permis de construire a été déposé il y a quelques jours et 3 petites pièces complémentaires seront envoyées ces jours-ci. Le délai officiel de réponse pour un ERP (accueil public) est de 6 mois : il faudra un lobbying collectif actif pour réduire ce délai à 3/4 mois (les travaux de terrassements et de fondation pouvant démarrer avant).

- Les contrats AIDA (mesures acoustiques préalables) et SOCOTEC (contrôle) ont été signés par le Maire. Il reste à organiser la consultation pour désigner l'Assistant à Maître d'Ouvrage, à l'aval du petit contrat de 4 000 € confié à Nièvre Aménagement pour le choix du nouveau Maître d'œuvre (DAUBER/ ABN).

- Le document sur l'animation future (Association, budget) d'ELODIE a bien été reçu par le Pays et la Région. Il est probable que, symboliquement, l'Association mette son siège à l'Office de Tourisme Decizois, ce qui permettra d'y associer plus étroitement sa Directrice, ainsi que l'EPIC / CCSN, et de consolider l'image intercommunale / inter cantonale d'ELODIE, en y associant des partenaires des villes voisines.

- Les travaux actuellement en attente du permis de construire et du plan de financement, pourraient être lancés début 2013 (DCE novembre, consultation entreprises décembre/ dépouillement / marchés février) pour un achèvement vers Noël 2013.

### 2012 / 0132 **SIOM**

Le Maire confirme l'évolution satisfaisante du SIOM :

- Sortie de la "comptable" au 30/09/2012 (remise à disposition du CNFPT), qui était hélas ! devenue Directrice de fait par les carences multiples de la Présidente ; remplacement par un poste à mi-temps. La quantité et la variété des dysfonctionnements constatés après son départ montrent à quel point sa sortie était un point clef de la réorganisation.

- Remise à disposition du SIEEEN programmée de l'ambassadrice du tri et remplacement par une personne actuellement disponible au secrétariat, pour assurer aussi la mission « prévention » ; le SIOM percevra directement les subventions afférentes à ce poste.

- Deux personnes du personnel opérationnel quitteront (retraite) le SIOM en 2013 : au total, avec la réduction du service administratif, les effectifs baisseront de 3,5 personnes soit une économie de charges de 80 000 €, qui facilitera l'équilibre du budget 2013, en poursuivant l'objectif de limiter, voir annuler, l'augmentation éventuelle de la taxe demandée aux usagers.

- La nouvelle "chargée de mission" semble, malgré les difficultés rencontrées avec une grande partie du personnel administratif, très bien prendre en main la Direction du SIOM, notamment auprès du personnel opérationnel.

- L'organigramme diffusé établit clairement la compétence de la nouvelle Directrice du SIOM sur l'ensemble des activités, et aussi le rôle prépondérant du Comité Syndical, du Bureau et des trois Commissions dans la conduite des affaires, l'instruction des dossiers et la prise des décisions : la Présidente est désormais plus clairement sous contrôle, "en tenaille" entre Directrice, Commissions et Bureau.

- Les tournées avec un seul ripper ont commencé : sans problème ...!

- Les bureaux ont été réorganisés (bureau de la Directrice Générale, salle de pause) et l'extension du 1<sup>er</sup> étage est prête au stade du permis de construire (mais pas urgente : on attendra la fin de la mise en place de la nouvelle équipe pour voir si l'extension est nécessaire).

- Les fiches de poste, corrigées en fonction des remarques du personnel seront envoyées (en LRAR) dans les jours à venir, avec les règlements.

- L'achat d'un nouveau camion bi compartimenté est envisagé au budget 2013 si le camion d'occasion continue à présenter des dysfonctionnements fréquents, malgré les réparations.

- Une nouvelle pointeuse plus ergonomique sera installée.
- Bonne nouvelle : l'étude récemment faite limite considérablement les frais à engager pour la remise à niveau de la décharge de la Machine (145 000 € au lieu des 2 M€ envisagés auparavant). Il faut espérer que cette mise en conformité suffira, pour éviter des coûts financiers supplémentaires et des procédures administratives compliquées.

### **2012 / 0133 VOIRIE INTERCOMMUNALE**

Le Maire expose la procédure mise en place par la CCSN pour déterminer le montant des travaux de voirie intercommunale à réaliser dans les 8 Communes en 2013 : objectif réaffirmé de priorité aux investissements économiques et à l'emploi, volonté de "soldier les besoins / souhaits" des Communes avant la remise à plat des statuts (suppression des Centre Bourgs, des écoles agglomérées, et des liaisons intercommunales), maintien des voiries "mixtes" (bi-communales), possibilité de la maintenance au coup par coup sur des tronçons communaux ciblés (intérêt économique, sécurité, dégradation exceptionnelle, ...), confirmation de la solidarité intercommunale mais recherche d'un équilibre "raisonnable" entre les Communes dont les populations et les besoins sont très variables, souci d'équité et de rééquilibrage en fonction des investissements déjà réalisés dans chaque Commune.

Au total, l'objectif était de limiter l'enveloppe globale à 700 000 €, dont 50 % pour Decize (qui représente 64 % des habitants de la CCSN).

Après concertation avec chaque Commune, la commission travaux de la CCSN, que préside le Maire, a arrêté un programme de 740 000 €, dont 80 000 pour Sougy. Ceci permettra de réaliser l'essentiel des travaux prévus (branche Est de la boucle de l'Usage, VC1 à la Mouille, Place de l'Eglise, Place du Marronnier, trottoir Médiathèque) à l'exception du tronçon Nord de l'Usage, peu circulé, et que la Commune réalisera, elle-même, lorsque le développement immobilier le justifiera.

Les travaux devraient être réalisés avant l'été 2013.

### **2012 / 0134 TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire rappelle la délibération prise en décembre 2011 : « Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) mais également les taxes départementales finançant les espaces naturels sensibles (TDENS) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), a été créée: la Taxe d'Aménagement (TA). Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La Commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations, mais le vote devait intervenir avant le 30 novembre pour être applicable en 2012. Le taux de 1% sera donc appliqué en 2012, mais le Maire propose au Conseil de délibérer dès maintenant pour 2013. Ainsi,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer (sous réserve de la vérification du calcul) sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1,5%, qui correspond au montant actuel des ressources communales équivalentes (d'après DRTE).

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. »

Les informations recueillies auprès de la Direction Départementale des Territoires donnent à penser que, pour obtenir sensiblement les mêmes recettes à la Commune que celles de l'ancien système, il est nécessaire de fixer la taxe d'aménagement à 1,5 %, ce que propose le Maire aux conseillers. Ces derniers confirment donc la délibération prise en décembre 2011 pour application en 2013 : la taxe d'aménagement est votée au taux de 1,5%.

### **2012 / 0135 LISTES ELECTORALES**

La Commission en charge de la révision des listes électorales s'est réunie et a procédé à ce jour à 33 radiations et 5 inscriptions nouvelles. Mais les mois prochaines verront sans doute venir s'inscrire de nombreux nouveaux récents arrivants, le nombre d'électeurs devrait en principe rester sensiblement équivalent.

### **2012 / 0136 CCSN**

L'évènement important est la mise en place du Comité de Territoire appelé à piloter la démarche « projet » du nouveau Contrat de Développement Local, à contractualiser avec le Conseil Général, et à mobiliser les acteurs locaux de la Sécurité civile. Le contrat définit l'évolution souhaitée par le Territoire à son horizon de 5 à 10 ans, et a conduit à valider un programme d'actions triennal, à partir d'une identification des enjeux et des objectifs, elle-même conduite à l'occasion d'une réactualisation du diagnostic territorial.

L'organisation de la démarche a été resserrée dans le temps : la phase du diagnostic et des objectifs se déroulera en novembre / décembre 2012, le plan d'action territorial en janvier / février 2013, et le plan de financement et l'inscription au budget de la CCSN en février / mars.

Le Comité de territoire sera composé d'une douzaine de membres autour du Président J-N. LEBRAS, dont les Maires de Sougy-sur-Loire et Lucenay-les-Aix, un conseiller de Decize, et des personnes représentatives de la Sécurité Civile non élues.

Ce travail permettra de prévoir une fiche action pour le projet ELODIE (sans doute quelques dizaines de milliers d'€ à répartir entre la CCSN et Commune), l'ensemble des financements prévus, acceptés par le Conseil Général, s'élevant à 238 600 €.

### **2012 / 0137 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS**

Le dossier principal – prolongation de la Vélo Route à partir de Decize vers Nevers – avance et une réunion publique d'information est prévue le 06/11 à Decize.

Le Maire évoque la contribution qu'il a envoyée pour la préparation de la journée sur l'avenir des Pays : les apports du Pays à la Commune et au Territoire Sud Nivernais, forces et faiblesses, problèmes du territoire (emploi, érosion et vieillissement démographiques, concurrence agglomération Nevers), chantiers prioritaires.

La préparation du SCOT se poursuit (en parallèle avec celui de l'agglomération de Nevers) ; le Pays travaille aussi au plan départemental de l'Habitat, ainsi qu'à un « dispositif local d'aménagement » et à un schéma de cohérence des zones d'activités économiques.

### **2012 / 0138 TRAVAUX**

- Le Conseil donne son accord au remplacement de deux extincteurs par l'Entreprise ECLAIR pour un montant de 378 € HT.

- Un deuxième devis a été reçu pour la réfection de la cage d'escalier de l'Ecole (BONDOUX) et un troisième est en attente.

- La protection de la toiture du chalet de la cour de l'Ecole est réalisée (pose de tôles par les cantonniers).

- Devis de HYDRALEC pour la station de traitement (auto surveillance) toujours en attente d'une confirmation de sa nécessité pour le Conseil Général (service eau).

- Un point est à faire sur le stock de guirlandes de Noël effectivement disponibles après réparation par les cantonniers. Si un complément est nécessaire, le Conseil donne son accord pour une commande (urgente) au SIEEEN.

- Accord du Conseil pour un ramonage de la cheminée du logement du Multiservices avant la passation d'une commande de réparation à l'Entreprise MEOLI.

- Rappel : urgence à réaliser les travaux de reprise des fossés et accotements qui ont été identifiés lors d'une inspection récente sur toute la Commune (Maire et deux adjoints).
- Le Conseil valide la proposition de l'Entreprise SIGNANET pour la fourniture et la pose de signalisations verticales ; une dépense d'environ 2000 € est à prévoir, que valide également le Conseil.

#### **2012 / 0139 NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil décide de reconduire en 2012 les dispositions adoptées les années précédentes pour le cadeau de Noël des enfants du personnel communal, c'est-à-dire 40 € par enfant mineur (soit 2 enfants Chemineau et 1 enfant De Sousa).

#### **2012 / 0140 RELATIONS GENDARMERIE**

Le Maire commente au Conseil sa réponse au questionnaire envoyé par la Gendarmerie sur les attentes des élus et leurs relations avec la Gendarmerie. Le Maire a fait une réponse très positive sur les relations satisfaisantes de la Commune avec la Gendarmerie, qui lui rend des services précieux.

#### **2012 / 0141 RELAI PYLONE CARNAT**

Le Maire fait part au Conseil de ses entretiens avec M. MICHOT, propriétaire indivis au Carnat, auquel la Commune loue une parcelle de terrain sur laquelle est implanté le pylône du Carnat. L'indivision « MICHOT » a finalement souhaité conserver le pylône sur son terrain en l'état, ce qui évite à la Commune d'avoir à le déconstruire.

Le Conseil donne son accord à cette solution et mandate le Maire pour s'assurer que la Commune sera, après la résiliation qu'a notifiée le Maire à l'indivision MICHOT le 01/10/12 par lettre recommandée, dégagée de toutes obligations de remise en état du terrain.

#### **2012 / 0142 MYXOMATOSE**

Le Conseil valide l'autorisation donnée par le Maire aux cantonniers d'évacuer et d'encrotter les cadavres de lapins chez les habitants de la Commune.

#### **2012 / 0143 DEGREVEMENT FACTURE ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le Conseil que Mr et Mme NICHELE demandent à bénéficier d'une réduction de leur facture d'assainissement en raison d'une fuite d'eau (consommation réelle = 318 m<sup>3</sup>).

Habituellement, en cas de fuite, on prend la moyenne des 3 dernières années de consommation mais cela n'est pas possible car Mr et Mme Nichèle sont nouveaux habitants sur la Commune depuis août 2011.

Le Conseil décide d'établir la facturation sur la base de 9 personnes occupantes, soit 3 fois l'occupation moyenne des logements, pour une consommation moyenne de 90 m<sup>3</sup> / an par foyer, soit de  $3 \times 90 \text{ m}^3 = 270 \text{ m}^3$ .

Les intéressés feront leur affaire de la négociation avec le SIAEPA pour leur facture d'eau.

#### **2012 / 0144 HORAIRES MME DE SOUSA**

Le Conseil valide l'horaire à mi-temps thérapeutique de M<sup>me</sup> de SOUSA : garderie scolaire du matin + une matinée à la cyber base le mardi + 1 matinée à la Mairie le jeudi + 2 heures

"flottantes" à la Mairie ou à la cyberbase le vendredi suivant les besoins.

#### **2012 / 0145 MARIAGE POUR TOUS**

Le Maire interroge le Conseil sur la position éventuelle à prendre sur la possibilité de "retrait" du Maire, à défendre dans le débat sur la loi en préparation du « mariage pour tous », pour les maires qui ne cautionnent pas cette évolution fondamentale de la structure même de notre société, fondée sur le couple "hétéro" et la constitution de son noyau de base, qui consacre la famille et la filiation "génétique" qui en découle. Le Conseil considère que c'est une option personnelle à prendre par le Maire, en fonction de son éthique propre, et que le Conseil n'a pas à donner son avis sur ce sujet.

#### **2012 / 0146 BACS TRI SELECTIF SIOM**

Le SIOM fournira à la Commune, avant fin 2012, des containers collectifs pour les papiers/cartons (jaunes) et les emballages/plastiques (bleus). Le Conseil valide la proposition établie par le secrétariat de Mairie et le Premier Adjoint.

#### **2012 / 0147 CLOTURES**

Le Maire expose que plusieurs habitants ont des projets dérogatoires des dispositions arrêtées dans le PLU en matière de clôture (2) ou d'appentis (1).

Le Conseil autorise le Maire à utiliser les dispositions de l'article UB 11 qui prévoit que des mesures dérogatoires peuvent être prises lorsque l'intégration des projets dans l'environnement architectural et urbain est satisfaisante (portails coulissants de bonne qualité esthétique, murets identiques au voisinage, matériaux d'abri et implantation discrète).

#### **2012 / 0148 BUSAGES**

Le Maire expose que, après visite sur le terrain, il apparaît que trois maisons coté Est à l'entrée Sud du Bourg sont concernées par un éventuel busage du fossé pluvial, qui améliorerait l'esthétique de l'accès routier, et qu'il serait bon de réaliser avant la réfection de la chaussée par le Conseil Général prévue en 2014.

Le Conseil donne son accord pour que la Commune prenne en charge la pose des buses, étant entendu que leur fourniture restera à la charge des riverains, conformément à l'usage pluri décennal en vigueur dans la Commune.

#### **2012 / 0149 RAMASSAGE SIOM / CARNAT**

Le SIOM peut difficilement organiser le ramassage des poubelles au Carnat, faute pour les camions bi-compartmentés de pouvoir faire demi-tour. Le Conseil autorise le Maire à explorer l'acquisition d'une petite parcelle de terrain auprès d'un riverain pour dégager une surface de voirie permettant le demi-tour.

#### **2012 / 0150 WC PUBLICS**

Le Premier Adjoint expose les conditions techniques difficiles dans lesquelles pourrait être envisagée la réfection des WC publics en face de la salle du Conseil. Le coût de démolition, de reconstruction et d'alimentation électrique (chauffage) est important. Le Conseil décide que, compte tenu de l'implantation prochaine espérée d'ELODIE, il sera demandé au cabinet d'architecture de prendre le dossier en mains et de proposer une solution esthétiquement, techniquement et financièrement optimale (utilisation des locaux vacants ?).



## QUESTIONS DIVERSES

- Remorque usagée de la Commune : la Commune ne la cèdera pas gracieusement au Club Loisirs et Amitié, qui a souhaité la récupérer. Une mise aux enchères (sous enveloppe) sera organisée.
- Le CCAS a fait une proposition à M<sup>lle</sup> BEGUIN pour une nouvelle aide : elle a été refusée.
- Gala du Dynamic Danse le 27/10 : appel à venir nombreux.
- Prêt de 2 barnums au Lyons : OK exceptionnel en remerciement du défibrillateur ! (mais finalement non utilisés).
- Concert hivernal à l'Eglise : pourquoi pas ? Mais sous réserve d'un spectacle de qualité. Le Maire verra avec Festi'Sougy et l'OMCLD.
- Vœux 2013 : ils auront lieu le samedi 12/01/13 à 11h00.
- Attestations en faveur d'une personne physique dans son litige avec le club équestre : les élus souhaitent que le Maire et le Conseil ne rentrent pas dans les litiges privés.
- ESL Rugby : remerciements à la Commune pour avoir prêté un terrain pour une démonstration.
- Candidature de M. GOUNILLOUX : pas de suite favorable possible.
- Conte « Le vilain petit canard » : joli succès de cette manifestation de la Bibliothèque (76 personnes), ce qui augure bien des prestations à organiser dans ELODIE.
- Visite du Sous-Préfet de Clamecy chez BSS prévue le 04/12.
- Site Internet : nouveau mot du Maire... après une longue éclipse.
- 11 novembre : rappel pour une présence significative des élus à la cérémonie au cimetière suivi d'un pot et d'un déjeuner au Royal Rabat.
- Données SIAEPA : elles sont disponibles sur internet sur [http //grobnet .sante.gouv.fr](http://grobnet.sante.gouv.fr).
- Natura 2000 : réunion le 15/11 pour proposer la feuille de route de l'animation en 2013.
- Recensement 2013 (janvier et février) : une communication sera faite auprès des habitants en temps voulu (affiches, dépliants, sites internet, bulletin municipal).
- Réunion RPI : programmée le 25/10. Les parents concernés peuvent envoyer leurs questions éventuelles avant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures cinquante minutes.

Délibérations numérotées 2012 / 129 à 2012 / 150

*Mr GAUTHERON François*

*Mr JEANDAUX Christophe*

*Mr DAIGNOT Bernard*

*Mr ROBIN Jean-Luc*

*Mr BISSONNIER Dominique*

*Mme BLOT Séverine*

*Mme ROUGET Nathalie*

*Mme BOUAOUIT Geneviève*

*Mr OYON Jean-Louis*

*Mr MILLEROT Emmanuel*

*Mme BLASZCZYK Josiane*